

COMPTE RENDU

du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Belleville sur Loire

SEANCE DU 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures,

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN en présence de Mmes, GOSSET, EVEN, DOISNE, VAN DER PUTTEN, CONTRERAS, LEVEQUE, PARENT, Mr MAURO, DAVID

Absents excusés Mesdames POULAIN, BRUNOT, NAQUIN, PARAT

Absent : Mr JEANDEL

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 octobre 2022, à l'unanimité, il est procédé à l'ordre du jour :

L'assemblée sous la présidence de Monsieur Bruno VAN DER PUTTEN, a examiné les points suivants :

L'assemblée décide :

- De retenir Pascalina Evènementiel pour l'animation de la galette des aînés le dimanche 8 janvier 2023,
- D'accorder une aide de 300 €, à une administrée pour le règlement de sa facture d'électricité,
- D'accorder une aide de 198 €, à une administrée pour le règlement d'une entreprise de débouchage, pour canalisation bouchée.
- De régler les factures des mois de septembre et novembre de « La passerelle Berrichonne », pour un montant total de 85.99 €, représentant les achats alimentaires effectués par les familles Ukrainiennes accueillies sur notre commune.

Le Président fait le point sur de la situation d'une administrée qui a perdu son compagnon et qui actuellement n'a plus de logement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Bruno VAN DER PUTTEN, Président

Evelyne DOISNE, secrétaire de séance

